

**RAPPORT N° 01/7-69
au Conseil Municipal**

OBJET

**EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU AEP
(PROGRAMME 2001)**

Approbation du plan de financement

La programmation des investissements du budget annexe de l'Eau 2001 a retenu la réalisation des interventions ci-après au titre de l'extension et du renforcement du réseau de distribution d'eau potable :

- Renforcement de réseau Chemin du Cap Bernard – La Montagne 8^{ème} km
- Extension de réseau Chemin du Stade – La Bretagne
- Extension de réseau Chemin Montauban – La Bretagne
- Extension de réseau Chemin Fontbrune – La Bretagne
- Renforcement de réseau Chemin Bois Rouge – La Bretagne
- Extension de réseau rue du Karting - Chaudron
- Extension de réseau Allée Avé Maria – 2^{ème} tranche – Providence

La réalisation de ces travaux, qui permet de répondre à l'évolution de la demande en eau potable sur les secteurs concernés, a été retenue par la Commission Régionale du FRAFU au titre de la programmation 2001 pour un montant éligible de 357 250,55 € .

Je vous demande :

1) d'approuver le plan de financement suivant :

* Coût total HT de l'opération : 373 257,68 €

Désignation	Montant HT
Lot n° 1 – La Montagne	136 816,89 €
Lot n° 2 – La Bretagne	161 612,72 €
Lot n° 3 – Chaudron	18 293,88 €
Lot n° 4 – Providence	56 534,19 €

Total HT	373 257,68 €
TVA 8,5 % :	31 726,90 €
Coût total TTC	404 984,58 €

RAPPORT N° 01/7-69

* Coût total éligible de l'opération : 357 250,53 €

* Financement :

* Subvention FEDER (60 %) : 214 350,31 €

* Subvention sur fonds de la contre partie nationale (20 %) 71 450,11 €

* Participation communale (20 % + part non éligible (7 poteaux d'incendie) 87 457,26 €

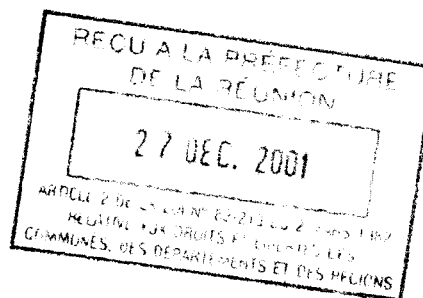
TOTAL HT : 373 257,68 €

2) de m'autoriser à solliciter l'attribution de la subvention FRAFU ;

3) votre engagement à inscrire au budget annexe de l'eau, le montant global de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



OBJET**EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU AEP
(PROGRAMME 2001)****Approbation du plan de financement****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-69 du Maire ;

Vu le rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

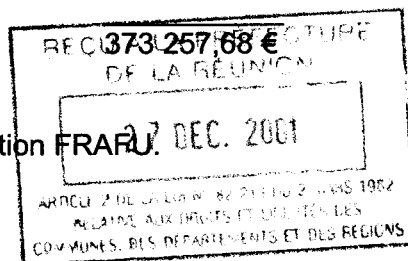
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Adopte le plan de financement suivant pour l'opération d'Extension et de Renforcement du réseau de distribution d'Eau Potable - Programme 2001 :

* coût total HT de l'opération :	373 257,68 €
* montant non éligible :	16 007,15 €
* coût total éligible de l'opération :	357 250,83 €
* Financement :	
* Subvention FEDER (60 %) :	214 350,31 €
* Subvention sur fonds de la contre partie nationale (20 %) :	71 450,11 €
* Participation communale (20 % + part non éligible) :	87 457,26 €

TOTAL HT :

**ARTICLE 2**

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la Subvention FRAFRU.

ARTICLE 3

S'engage à inscrire au Budget Annexe de l'Eau, le montant global de l'opération.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 24 DEC 2001